Programmée hier, 23 mars 2022 à Yaoundé, la conférence de presse des syndicats des transporteurs ne s'est finalement plus tenue.

La bourse du travail de Yaoundé, située au quartier Messa, était sous une forte escouade d'hommes en tenue la matinée d'hier, 23 mars 2022. Pour cause, la conférence de presse y prévue pour l'annonce de la grève des transporteurs projetée pour le 29 mars prochain, a été interdite par le sous-préfet de Yaoundé II. Présent sur les lieux, accompagné des gendarmes et des policiers, Daouda Ousmanou a ventilé comme argument, que lesdits syndicalistes n'ont pas fait une déclaration à manifestation publique.Un argument qui a été rapidement botté en touche par les présidents des syndicats des transporteurs, Samen Patrice et Ndefossokeng. Selon ces derniers, et conformément au code du travail, la bourse du travail qui est leur « maison », est un lieu « inviolable » et par conséquent, n'ont pas besoin de faire de déclaration pour réunir leurs membres. Au Sous-préfet de Yaoundé II de répondre qu'il est là pour empêcher à la conférence de presse de se tenir et non la réunion des membres des syndicats des transporteurs.

Dans la foulée, le préfet du département du Mfoundi, Emmanuel Djikdent a lui aussi, fait une descente sur les lieux pour s'en quérir de la situation. Au terme d'un conciliabule qui a duré pratiquement 1h30, les autorités administratives ont finalement décidé de laisser les syndicalistes se réunir pendant un court moment à l'exclusion des hommes et femmes des médias. L'objectif de cette réunion, était, pour les participants, de se préparer avant d'aller à

table avec le ministre des Transports, Ngalle Bibehe, qui les a convoqués à une réunion qui devait se tenir toujours hier à 13h dans son département ministériel.

Conventions collectives

Il faut rappeler que plusieurs raisons motivent les syndicats des transporteurs à faire grève à partir du 29 mars prochain. Il s'agit : de la lutte effective contre le transport clandestin ; de la signature du nouvel arrêté d'assurance qui couvre aussi les moto-taxis, les véhicules du péri urbain et rural ; de la baisse des prix d'huile de vidange moteur ; du respect des droits des chauffeurs par la police et la gendarmerie ; de l'augmentation du prix de taxi 300 Fcfa en journée et 350 Fcfa la nuit.

Figurent aussi le bouchage de tous les trous sur les axes routiers et la réfection des routes secondaires ; l'assainissement du secteur d'activité et multiplication des examens spéciaux de capacité et enfin la signature des décrets d'extension des deux conventions collectives des transports routiers. Au moment où nous mettions sous presse, aucune information ne filtrait sur l'issue de la rencontre qui aurait eu lieu entre le ministre des Transports et les syndicalistes. Tout porte donc à croire que le mot d'ordre de grève reste maintenu.

Le Messager